



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Juillet 2012

L'an deux mil douze, le jeudi douze juillet à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le six juillet, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **22**

Nombre de membres présents : **17**

Nombre de votants : **21**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Christian TALON, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés : Céline VALEZE.

Absents excusés : Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT.

Pouvoirs : Joël GERMAIN à Raymond CAILLETON, Thierry ALLEAU à Laurent COCHELIN, Frédéric ECALLE à Pascal BRANDEAU, Laurent VINCELOT à Alain CHAUFFIER.

Secrétaires de séance : Bernard BARAUD, Bruno PAROLDO.

APPROBATION PROCES -VERBAL DU 19 JUIN 2012

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 19 Juin qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 19 Juin 2012.

ACHATS MATERIELS ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que la demande de matériels pour l'école élémentaire a été confirmée :

Il s'agit de l'achat de 3 ordinateurs portables et d'une imprimante couleur destinée à l'usage d'un élève handicapé.

Deux devis sont parvenus en Mairie.

DESIGNATION		QUANTITE	PRIX UNITAIRE	offre		OBSERVATIONS
				HT	TTC	
OFFRE TECODATA	Ordinateur portable ASUS K53SD-SX344V	3	625.42	1 876.26	2 244.01	Modèles choisis pour être en continuité avec les matériels déjà en place. Facilite l'utilisation et la maintenance.
OFFRE LECLERC	Ordinateur portable R700 VM TY092V MDC	3	799.00	2004.18	2 397.00	
OFFRE TECODATA	IMPRIMANTE CANON PIXMA MG3155	1	60.62	60.62	72.50	Cartouche CANON couleur à 23.09 € TTC Cartouche CANON noir à 18.30 € TTC Les têtes d'impression sont sur les cartouches. Cartouches compatibles moins chères bientôt disponibles sur le marché.
OFFRE LECLERC	IMPRIMANTE HP OJ 5350	1	107.80	107.80	129.00	
OFFRE TECODATA	IMPRIMANTE CANON PIXMA MG5250	1	94.47	94.47	112.99	POSSIBILITE D'UTILISER DES CARTOUCHES COMPATIBLES DONT LES PRIX VARIENT ENTRE 6.00 € (noir) et 7.50 € TTC (noir photo et 3 couleurs) Tête d'impression fixe (+ fragile)
OFFRE LECLERC	IMPRIMANTE HP 6600	1	124.58	124.58	149.00	

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise TECODATA pour les 3 ordinateurs ASUS pour un montant de 2 244.01 € TTC et pour l'imprimante CANON PIXMA MG3155 pour un montant de 72.50 € TTC.

La dépense pourrait être affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériels – article 2183.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT COMPLEMENTAIRE ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal avait décidé de procéder à l'achat de mobilier pour l'école maternelle conformément à la demande de Madame la Directrice de l'école. L'achat d'un banc, envisagé en début d'année avait été écarté en raison du risque de fermeture d'une classe à la rentrée 2012-2013. Cette fermeture de classe n'étant plus d'actualité, madame la Directrice de l'école maternelle souhaite compléter le mobilier existant d'un banc pour une classe de petits (35 cm de hauteur).

La Commande pourrait être faite auprès des établissements DELAGRAVE pour un montant de 171.03 € TTC. La livraison pourrait être faite en même temps que le reste du mobilier commandé, évitant ainsi d'ajouter des frais de port.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à cet achat.

La dépense pourrait être affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériels – article 2184.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT IMPRIMANTE SERVICE COMPTABLE

L'imprimante du service comptable est tombée en panne. Le coût de la réparation (remplacement du four) étant très élevé, il est proposé d'acquérir plutôt un nouveau matériel.

Le montant du devis s'élève à 219.92 € TTC pour une imprimante BROTHER HL 5340D

La dépense pourrait être affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériels – article 2183.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CHOIX D'UN PRESTATAIRE RESTAURATION ECOLE MATERNELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Une consultation pour la fourniture de repas à l'école maternelle, pour la prochaine année scolaire, a été lancée le 5 juin par l'envoi de courriers accompagnés d'un cahier des charges.

Huit entreprises ont ainsi été sollicitées : RESTORIA, REST'OUEST, PRESTALIM'S, ELIOR, OCEANE DE RESTAURATION, SOGERES, SODEXHO, POITOU RESTO.

La demande porte sur un service en **liaison chaude**. La date limite de remise des plis a été fixée au MARDI 26 JUIN 2012.

Les entreprises PRESTALIM'S et SOGERES se sont excusées de ne pas déposer une offre.

Seule l'entreprise POITOU-RESTO a déposé une offre :

Dénomination	Montant HT	Montant TTC
Repas enfants	2.50 €	2.637 €
Repas adultes	3.05 €	3.217 €

Nota :

- les repas achetés à POITOU-RESTO pendant l'année scolaire 2011-2012 s'élevaient à 2.45 € et 3.00 € HT.
- Les prix des tickets de cantine viennent d'être revus (2.27 et 4.35 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société POITOU-RESTO.

MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE DES ECOLES

Un contrat de maintenance informatique pour chaque école est revu chaque année depuis 2010, afin de tenir compte de l'évolution du parc des matériels.

Les contrats proposés prévoient une maintenance préventive et curative. La maintenance préventive consiste en un contrôle du matériel une fois par mois. La maintenance curative prévoit les déplacements sur le site et la main d'œuvre nécessaire à la remise en état et la correction des dysfonctionnements des matériels désignés au contrat.

Le prix de la maintenance pour l'année scolaire 2012-2013 est fixé à :

- Ecole maternelle (4 postes fixes et 6 portables) = 510.00 € Ht (505.00 pour 2011-2012)
- Ecole élémentaire (10 postes fixes, 15 portables, 3 TBI) = 1 429.00 € HT (1 415.00 pour 2011-2012)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les nouveaux contrats de maintenance avec TECODATA.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONSULTATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE BATIMENTS DEDIES A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE ET LEURS ESPACES EXTERIEURS

Madame le Maire informe le conseil Municipal de la consultation en cours pour un contrat de maîtrise d'œuvre en vue de la création de bâtiments dédiés à l'accueil périscolaire, à la restauration scolaire et périscolaire et leurs espaces extérieurs sur le site « La Fontaine » à Frontenay-Rohan-Rohan. La date limite de remise des plis a été fixée au Vendredi 27 Juillet 2012 à 12 h 00.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché, après avis de la commission d'appel d'offres sur le choix de l'offre sélectionnée selon les critères suivants :

- Valeur technique : 70 %
- Prix : 30 %

Les dépenses relatives à cette consultation seront affectées en section d'investissement, opération 0150 – groupe scolaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION SECOURS POPULAIRE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas accorder de subvention à cette association qui n'est pas implantée sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention à cette association.

AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE D'EPANNES

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que, par délibération en date du 14 mai 2012, le Conseil Municipal d'EPANNES a arrêté le projet de PLU de sa commune.

Ce projet a été transmis en Mairie le 7 Juin et sa mise à disposition des membres du conseil municipal a été annoncée le 19 juin.

Le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour se prononcer sur ce projet, soit avant le 7 septembre prochain.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Ont voté pour : 20

Abstention : 1

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le rapport annuel du délégataire au titre de l'année 2011 est à sa disposition en Mairie depuis le dernier conseil municipal du 19 juin. Ce document doit faire l'objet d'une délibération.

Le conseil Municipal prend acte (pour : 20, abstention : 1).

CONVENTION DE MANDAT DE GESTION « GITES DE France DES DEUX-SEVRES » ET REVISION DES TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2013

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention du mandat de gestion avec les Gîtes de France pour l'année 2013 et de renouveler l'adhésion pour l'année 2013.

Les commissions revenant aux Gîtes de France sont pour l'année 2013 identiques à l'année 2012 :

- 17 % en haute et très haute saison
- 16 % le reste de l'année
- Rétrocession de 6 % lorsque la commune adresse à Gîtes de France la demande de réservation d'un nouveau client (client n'ayant jamais contacté le service réservation auparavant).
- Commission tarif longue durée : 8 %
- Commission applicable sur les tarifs longue durée si le nouveau client est adressé par la commune : 6 %

Les calendriers 2013 sont définis comme suit :

Très haute saison	Du 13 Juillet au 24 Août 2013
Haute saison	Du 29 Juin au 13 Juillet 2013 Du 24 au 31 Août 2013
Moyenne saison	Du 11 Mai au 29 Juin 2013 Du 31 Août au 28 Septembre 2013
Vacances de printemps	Du 13 Avril au 11 Mai 2013
Vacances d'hiver	Du 16 février 2013 au 16 mars 2013 Du 26 octobre 2013 au 06 novembre 2013 Du 21 décembre 2013 au 04 janvier 2014
Basse saison	Du 05 janvier au 16 février 2013 Du 16 mars au 13 avril 2013 Du 28 septembre au 26 octobre 2013 Du 06 novembre au 21 décembre 2013

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs appliqués depuis 2010, soit :

Location longue durée (4 semaines)

Pour toute location à cheval sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jour pour chaque saison.

Basse saison	Moyenne saison	Vacances de printemps	Vacances d'hiver
1039 €	1139 €	1139 €	1139 €

Toute journée supplémentaire sera calculée au prorata suivant la saison et le nombre de jours.

Location Semaine et courts séjours

Pour toute location à cheval sur deux saisons, le tarif sera calculé au prorata du nombre de jour pour chaque saison.

➤ Tarifs semaines

	Tarif semaine	Journée complémentaire
Très haute saison	462 €	66 €
Haute saison	430 €	61 €
Moyenne saison	388 €	55 €
Vacances de printemps	388 €	55 €
Vacances d'hiver	388 €	55 €
Basse saison	357 €	51 €

➤ Tarifs courts séjours :

	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits
Très haute saison	231 €	297 €	363 €	429 €
Haute saison	215 €	277 €	338 €	400 €
Moyenne saison	194 €	250 €	305 €	361 €
Vacances de printemps	194 €	250 €	305 €	361 €
Vacances d'hiver	194 €	250 €	305 €	361 €
Basse saison	178 €	230 €	280 €	332 €

Location 'linge de maison'

Aucun prorata ne sera appliqué à ces tarifs ni pour les locations inférieures à la semaine ni pour les journées complémentaires.

- draps (la paire et par semaine) : 10 €
- linge de table et de toilette (par personne et par semaine) : 7 €

Frais de dossier

Frais de dossier : 13 €

NOTA : en 2011, le gîte a été loué pendant 124 jours, soit 14 semaines et 3 week-ends. La recette 2011 s'est élevée à 6 419.00 €, la dépense à 5 325.87 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire

- à signer la nouvelle convention du mandat de gestion avec les Gîtes de France pour l'année 2013
- à renouveler l'adhésion pour l'année 2013.
- Décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2013.

AVIS SUR LE PROJET DE SCOT

Madame le Maire a informé les membres du Conseil Municipal, lors du conseil municipal du 22 mai dernier, de la mise à disposition du projet de SCOT DE L'AGGLOMERATION DE NIORT, arrêté le 5 Avril 2012.

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur ce projet et se réserve la possibilité de faire des remarques après la date limite fixée par la CAN au 24 Juillet.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE F2R

L'association F2R en Fête, organise à l'occasion de la fête communale des 31 Août et 1^{er} Septembre prochains, un spectacle-revue avec la troupe « Fantasmagic ». Le cachet de la troupe, à la charge de l'association est de 3 490.00 €, auquel s'ajoute un budget de 500.00 € pour l'accueil des artistes.

L'association comptait sur des techniciens bénévoles (son et lumière) pour assurer la manifestation. Cette solution n'étant pas possible, l'association devra faire appel à des techniciens professionnels pour un montant évalué à 1 100 € + leur accueil.

La recette de cette manifestation ne permettra pas d'équilibrer le budget puisque les prix d'entrée ont été fixés à 5 € (pré-vente) et 8 € (vente sur place).

Pour ces raisons, l'association demande à la commune de lui attribuer une subvention exceptionnelle, du montant de son choix.

Une discussion est engagée sur l'opportunité de verser une subvention avant la manifestation ou après la transmission du bilan financier de cette manifestation par l'association F2R.

Il est rappelé que l'association F2R, comité des fêtes, participe à un grand nombre de manifestations communales.

Le règlement des cachets des intervenants (artistes et techniciens) se faisant traditionnellement le jour de la manifestation, madame le Maire propose au Conseil Municipal de décider dès maintenant du versement d'une subvention exceptionnelle de 600.00 €.

L'association devra, après la manifestation, produire un bilan financier au conseil municipal .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 600.00 € à l'association F2R

REHABILITATION D'UNE CALE DE MISE A L'EAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention pour cette réhabilitation par le Parc Interrégional du Marais Poitevin est parvenue en Mairie.

Cette réhabilitation dont le montant est estimé à 2 000.00 € sera à la charge exclusive du Parc.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACQUISITION ET POSE D'UNE PORTE D'ENTREE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer commande auprès de l'entreprise BEAUDOUIN, pour le remplacement de la porte d'entrée d'un logement social en rez de chaussée situé rue Giannesini.

Il s'agit d'une porte à 1 vantail et 6 carreaux. Le seuil de la porte, en ciment, sera également refait.

Le montant de cette commande est de 962.66 € TTC.

La dépense sera affectée en section d'investissement – opération 098 – bâtiments communaux – article 2313.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier proposant la signature d'une convention au titre de l'année 2012 afin de participer au financement du Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ).

Ce fonds, sous la responsabilité du Conseil Général, est destiné à apporter une aide aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le FDAL est financé par le département auquel peuvent s'associer les communes ou leurs groupements, la CAF, la MSA, et les organismes de protection sociale.

En 2011, 1 008 jeunes ont bénéficié des aides du FDAJ. Le nombre de demandes est resté sensiblement identique aux années précédentes, mais les demandes d'urgence alimentaire ont augmenté de 12 % (81 % des aides sont des aides alimentaires).

320.00 € d'aides ont été accordées à de jeunes Frontenaysiens en 2011, dont 80.00 € pour des urgences alimentaires.

Au titre des actions collectives, le FDAJ participe au financement de deux actions auprès des jeunes :

- l'épicerie sociale CAP jeunes
- le chantier « méca » d'AIVE qui a permis à 20 jeunes de découvrir, de se former et de se perfectionner dans la mécanique et de construire leur parcours professionnel.

Le Conseil Municipal délibèrera sur ce dossier le 6 septembre prochain

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SMEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE (compétence Production)

Ce rapport est arrivé en Mairie le 9 Juillet dernier. Il est à la disposition des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en prend acte.

INFORMATIONS

Demande d'abrogation de la majoration des droits à construire.

La loi du 20 mars 2012 prévoit, pour la seule construction de logements et pendant 3 ans, une majoration de 30 % des droits à construire dans les communes et communautés dotées d'un POS ou d'un PLU en vigueur, SAUF DELIBERATION CONTRAIRE DE LA COLLECTIVITE PRISE AVANT LE 20 DECEMBRE 2012.

La commission d'urbanisme de l'association des Maires de France s'est prononcée, à l'unanimité, pour l'abrogation de cette loi jugée inefficace et coûteuse car non ciblée sur les zones tendues et ne tenant pas compte des outils existants, voire des politiques locales déjà élaborées pour favoriser une densification adaptée aux territoires. Le risque d'une multiplication des contentieux a aussi été souligné.

Circulaire préfectorale sur la notion d'élus intéressés

Cette circulaire a été transmise à chaque élu, par courriel.

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux d'assainissement en cours dans le village du Pont. Ces travaux sont presque terminés.

De même des travaux de voirie commenceront le 15 Juillet dans le bourg de Frontenay-R-R.

L'association de parents d'élèves FCPE du collège a adressé un courrier de remerciements à la Municipalité pour la subvention accordée pour l'année 2012.

La région a décidé d'accorder une subvention de 1 000.00 € à la commune pour l'organisation de la fête communale.

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de couverture engagés à l'école maternelle Jean Rostand, une livraison de matériaux encombrants perturbera la circulation dans la matinée du 13 Juillet. Un arrêté a été pris afin de prévenir des difficultés.

Laurent COCHELIN envisage l'annulation du feu d'artifice du 13 Juillet en raison des intempéries. La décision sera prise le jour même, en fonction de la météo. En cas d'annulation, le feu d'artifice qui a été commandé, serait tiré au moment de la fête communale. Il demande aux membres du Conseil Municipal de se rendre disponibles, dans la mesure de leur possibilité, afin d'aider à l'organisation de la manifestation des 13 et 14 juillet.

Laurent COCHELIN rappelle également aux membres du conseil municipal que la Commune accueille « les nuits romanes », le 26 Juillet prochain.

Raymond CAILLETON fait le point sur les travaux en cours de réalisation par les services techniques municipaux, principalement dans les écoles ainsi qu'au niveau des espaces verts.

Bruno PAROLDO remarque que les véhicules stationnent toujours au niveau de l'arrêt de bus. En effet, le marquage au sol qui doit compléter les travaux déjà entrepris par la C.A.N n'a pas encore été réalisé.

Christian TALON remarque qu'un nouveau trou a été fait dans le grillage du tennis. Le précédent trou signalé avait été rebouché. **Philippe REY** suggère que la porte du tennis ne soit pas fermée à clé. Afin que la commande de réfection du tennis soit présentée au Conseil Municipal du 6 septembre prochain, la commission devra se réunir préalablement.

Christian TALON s'étonne que Madame le Maire de Niort ait été élue Présidente de la CAN. Il lui est répondu que chaque Maire des 29 communes de la C.A.N a eu la possibilité de se présenter à cette élection et que 95 % des groupements de communes ont pour président le Maire de la Ville centre.

Bernard BARAUD a procédé à la dernière vente de la saison de la banque alimentaire. La banque alimentaire fonctionnera à nouveau en septembre.

La séance se termine à 22 H 00.